

LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 10 JUILLET 2024

Délégués	66	En exercice	66		
Présents	10	Pouvoir	0		Suffrages exprimés 10

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 03 juillet 2024, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 10 juillet 2024 à la suite de la convocation adressée le 04 juillet 2024.

PRESENTS

BATAIL Joël - BROSE Karine - COSTE René - COURTAULT Joëlle - CROS Pierre - JOSY Christian - LADREYT André - LEPINE Nadine - MUSTIELES Gilles - RAGONNAUD Evelyne

ABSENTS non REPRESENTES

ACHARD Nathalie - ALLARD-CHALANCON Josyane - AUFFEUVRE Martin - BARRES Christelle - BERRY Frédéric - BESSON Charly - BLANCHIER Yvan - BLANC Luc - BONNET Baptiste - BRUN Patrick - CHARPENAY Serge - CHAUSSINAND Didier - CLAUZIER Alain - CLEMENT Raphaël - CRESTON Philippe - DAL PRA Yvette - DALLARD Jean-François - DEBARD Cécile - DECULTY Jean-Paul - DEVIDAL Laurent - EPINAS Sophie - FAURE Jean-Paul - FAURE Jean-Pierre - FAURE Jérôme - FREYDIER Nicolas - GAILHOT Emmanuel - GIACOMINI Alain - GIRAUD Francis - GUIZOUT Fabrice - JALLAT David - LOUAHALA Ali-Patrick - LOUBERSAC Eliane - LOUIS Michel - MANDON Murielle - MAZET Christine - MERCIER Annie - MOINS Emmanuel - NALPAS Robert - RIOU Gaëtan - RIOUFOL Magaly - ROCHETTE Didier - ROUSSET Daniel - ROZE Aurélien - SANIEL Gérard - SAUTEL Laurence - SENO Yves - SERRE Denis - SERRE Laëtitia - SUTER Danièle - TAULEIGNE Marc - TISSIER Pierre - TORTI Damien - TRAMONI Philippe - VERGNIER Cédric - VIAL Elise - VIALLE Sabine

PRESENTS ES-QUALITE

Nicolas DESMARIES - Séverine CHABAL

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Karine BROSE

Le procès-verbal du Comité syndical du 28 février 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération N°18/2024 – RAPPORT ANNUEL 2023

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le SICTOMSED a établi son rapport annuel d'activité pour l'année 2023 (Annexe 1).

Le Comité Syndical approuve le Rapport d'Activité 2023.

Délibération N°19/2024 - CONTRAT CITEO / REPRISE DE MATERIAUX

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant pour la reprise de matériaux avec l'Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium et le contrat pour la reprise de matériaux avec OI France SAS pour le recyclage du verre.

Délibération N°20/2024 - LIGNE DE TRESORERIE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à effectuer une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 201 000.00 € auprès du ou des établissements financiers qui pratiqueront les meilleures conditions.